

La lettre d'information

de Bureau Veritas Certification France
pour les décideurs qualité, sécurité, environnement et développement durable

Le cinquième rapport du GIEC, le renouvellement des objectifs européens de réduction des gaz à effet de serre à horizon 2030 et 2050, une actualité environnementale des plus denses : l'enjeu carbone devient impératif. Jusqu'à présent, la question de la réduction de l'empreinte carbone était essentiellement adressée aux grands industriels ou aux secteurs de l'énergie et du transport. Aujourd'hui, elle devient un sujet majeur pour tous.

Un dispositif comme le SEQUE* a été renforcé avec une nouvelle période d'échange de 2021 à 2030. Vérification des émissions de gaz à effet de serre, nouveau plan de demande d'allocation gratuite : Bureau Veritas Certification a terminé fin mai 2019 l'examen des dossiers pour ses clients.

D'autres projets se concrétisent, à l'exemple de Carbon Forest. Pour la première fois, un système de gestion de l'optimisation des flux carbone à l'échelle d'un territoire a été labellisé à l'occasion des 24 Heures du Mans®. Dans le même esprit, le ministère de la Transition écologique et solidaire a lancé en mai 2019 le Label Bas Carbone (lire page 3).

De nombreux sujets ambitieux nous attendent. Ils ne doivent pas nous empêcher de rester en phase avec notre cœur de métier. Il y a plus de 20 ans, Bureau Veritas Certification a initié sa filière aéronautique. Depuis lors, nous avons le privilège de certifier plusieurs entreprises, qui nous invitent à poursuivre nos efforts sur la relation client et à mener des audits qualité toujours aussi exigeants. Cette année, à l'occasion du salon du Bourget, nous célébrerons comme il se doit cette fidélité client.

Jacques MATILLON,
Président

*Système d'Echange de Quotas d'Emission

Aéronautique, 20 ans de certification

20 ANS
EXPERTISE
CLIENTS
2019

À l'occasion du Salon International de l'Aéronautique et de l'Espace du Bourget, Bureau Veritas Certification célèbre 20 ans de certification avec ses clients.

Entre l'évolution des normes et le développement des entreprises, que de changements depuis la fin des années 1990...

Évolution et croissance

L'industrie aéronautique affiche des résultats exceptionnels, en particulier en Europe, grâce aux efforts des grands donneurs d'ordre, intégrés à un écosystème toujours plus innovant et performant.

L'aéronautique est un secteur qui a profondément évolué en deux décennies : fusion, rachat ou consolidation des groupes industriels, spécialisation des activités, maîtrise renforcée de la supply chain, accroissement des cadences... Bureau Veritas Certification a toujours été en capacité de suivre ces mutations. À l'exemple d'ArianeGroup, les audits et les certificats se sont succédés depuis 20 ans au fil de la transformation de cet acteur majeur : depuis SEP, en passant par SNECMA. « Depuis la première certification ISO 9001 obtenue en 1999 » rappelle Alain Degaillh, Responsable Qualité, « notre certificateur nous a toujours accompagné dans nos phases de transition et a su s'adapter à notre échelle, aujourd'hui européenne. »

Bureau Veritas Certification, nommé BVQI à l'époque, a commencé à structurer une branche Aéronautique et Espace dès 1998. Cette organisation s'est développée au fil du temps avec le recrutement d'auditeurs experts, un back office formé et dédié au suivi de ces dossiers et une équipe

commerciale spécialisée. « Nous sommes très fiers de cette organisation. Nos équipes démontrent leurs compétences au quotidien et nous sommes un solide leader en France » affirme Jacques Matillon, Président de Bureau Veritas Certification.

De l'ISO 9002 à l'EN 9100 : 2018

En 1998/1999, les entreprises étaient certifiées ISO 9001:1994 ou ISO 9002:1994. Cette période marquait le début de l'AS 9100, mais il a fallu attendre 2003 pour voir le développement de l'EN 9100 en France.

Des entreprises telles que Gay Décolletage, implantée dans la vallée de l'Arve, recevaient leur premier certificat ISO 9001 le 31 décembre 1999 ! Depuis les pièces usinées par cette entreprise jusqu'aux grands constructeurs internationaux, Bureau Veritas Certification s'est positionné comme expert sur toute la chaîne de valeur de la filière, en accompagnant l'évolution des exigences qualité. L'EN 9100 est aujourd'hui l'une des normes les plus avancées, notamment en termes de niveau requis minimal, de clauses sur les facteurs humains et sur la sécurité. ■

Le 18 juin 2019, au Salon du Bourget :

Les équipes de Bureau Veritas Certification et leurs clients ont célébré ces 20 ans de partenariats autour d'un cocktail d'anniversaire.

Certification HDS Bureau Veritas Certification, premier organisme accrédité en France

Le ministère des Solidarités et de la santé, avec le support de l'ASIP Santé (Agence française de la santé numérique), a lancé en 2016 une démarche pour assurer la sécurité des données de santé. Aujourd'hui, l'approche retenue repose sur une certification des hébergeurs de données de santé (HDS).

Bureau Veritas Certification s'est appuyé sur son expertise en certification et plus particulièrement en ISO 27001 – système de management de l'information – pour réunir les conditions nécessaires à la définition du programme d'audit et, in fine, à la délivrance de l'accréditation par le Cofrac (accréditation n° 4-0002, Section entreprises, liste des sites et portées disponibles sur www.cofrac.fr).

La certification des hébergeurs de santé s'adresse à tous les hébergeurs sur support numérique (en dehors des services d'archivage électronique).

→ **Renseignements : 04 72 52 20 52**

Certification ISO 39001 Une norme pour la sécurité routière

Réduire le nombre de morts et de blessés graves sur la route : c'est la raison d'être de l'ISO 39001. La norme spécifie les exigences à prendre en compte par les organisations désireuses de renforcer leur engagement contre le fléau des accidents de la route.

L'ISO 39001 propose une approche globale et structurée du système de management de la sécurité routière : réflexion sur les déplacements, modalités et impacts des transports...

La norme intègre de nombreux indicateurs, comme le nombre d'accidents enregistrés, les kilomètres parcourus par les collaborateurs, le volume de trafic et les distances intersites.

→ **Renseignements : 04 72 52 20 52**

Formation professionnelle : le compte à rebours est lancé !

Le nouveau cadre juridique du mécanisme de certification des prestataires de formation est dorénavant fixé. Le point sur les évolutions majeures et sur le calendrier.

Dans la lignée de la loi « Avenir professionnel », les pouvoirs publics ont mis en place un nouveau dispositif d'encadrement de la certification des prestataires d'actions concourant au développement des compétences. Basée sur un référentiel unique national, cette réforme concerne tous les acteurs (organismes de formation, bilans de compétences, VAE, CFA) ayant recours à des financements publics ou mutualisés.

Le référentiel unique définit 7 critères Qualité, dont un nouveau critère lié à l'environnement socio-économique de l'organisme. Il prévoit également un certificat par NDA (numéro de déclaration d'activité).

« Le nouveau référentiel met l'accent sur l'obligation de démonstration et d'explication, au-delà de la simple déclaration. Pour les organismes déjà certifiés VeriSelect Formation Professionnelle (dont les audits intégraient déjà ces principes), cela va permettre d'alléger le processus de transition vers la nouvelle certification » précise Sébastien Payé, Responsable de la filière Enseignement & Formation Continue de Bureau Veritas Certification.

Un planning très serré

Les prestataires entrant dans le champ de la réforme devront être certifiés selon le nouveau référentiel au plus tard le 1^{er} janvier 2021 ; à l'exception des CFA, qui bénéficient d'un délai supplémentaire jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

« Les organismes certificateurs sont en cours d'accréditation par le Cofrac. Bureau Veritas Certification a anticipé la transition en s'appuyant sur son expertise sectorielle ; nous serons ainsi en capacité de réaliser les audits selon le référentiel unique dès que possible. Il ne faudrait pas que les prestataires enclenchent le processus au dernier moment, eu égard au risque d'engorgement attendu l'an prochain » conseille Sébastien Payé. ■

Pour en savoir plus

→ **Décrets du 6 juin 2019 :**
n° 2019-564 (définition des critères)
& n° 2019-565 (définition du référentiel national).

→ **Arrêtés du 6 juin 2019**
relatifs aux modalités d'audit et aux conditions
d'accréditation des organismes certificateurs.

Délais de mise en œuvre

→ Au 1^{er} janvier 2021, tous les prestataires concernés devront être certifiés, à l'exception des CFA qui auront jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

→ Jusqu'en janvier 2021, application des procédures qualité issues de la loi de 2014 :

- procédures en cours des différents financeurs (dont Datadock),
- certification de la liste Cnefop,
- contrôle qualité des financeurs désignés.



ISO 9001 et ISO 14001 version 2015, que disent les rapports d'audit ?

Alors que les normes ISO 9001 et 14001 sont maintenant adoptées, focus avec Anne Belassian, Responsable Certification de Bureau Veritas Certification, sur les principaux points observés au fil des rapports d'audit.

Un nouveau « Contexte » pas si facile

C'était la nouveauté apportée par les versions 2015 : clairement, les non conformités (NC) ont fleuri sur la gestion des enjeux externes et internes et la prise en compte des risques et opportunités (23 % des NC relevées). « C'est surtout la mauvaise identification des opportunités qui a posé problème ; un point peut-être en lien avec les spécificités culturelles françaises. La partie risques a été mieux appréhendée, avec des NC souvent mineures illustrant le manque de profondeur de l'analyse des enjeux » estime Anne Belassian. Le recours à la matrice SWOT* a permis de produire un premier niveau d'analyse, sans toujours aller jusqu'au niveau de détail souhaité.

Les normes version 2015 ont pour objectifs d'établir le système de management comme outil de pilotage de l'organisation en lien avec les orientations stratégiques, et d'en garantir sa pérennité. « Il faudra poursuivre les efforts, sachant que régulièrement, nous constatons en Comité des écarts sur les parties intéressées partiellement traitées. Les organisations n'ont pas toujours cerné l'ensemble des évolutions normatives. Mais

beaucoup ont réussi à faire évoluer leurs systèmes, qui deviennent par conséquent plus pragmatiques : ils font le lien avec la production, le client, le consommateur, son secteur d'activité. Une source d'intérêt renouvelé, y compris pour nous ! »

Cycle de vie : une approche parfois approximative

Ces observations valent autant pour l'ISO 9001 que pour l'ISO 14001, même si la partie contexte, souvent à l'origine de la démarche de certification, est plus étoffée en Environnement. Plus spécifiquement, la réalisation de l'analyse environnementale dans une perspective de cycle de vie, peu explicitée dans la norme, est restée relativement floue pour les entreprises et représente 17 % des NC.

Les auditeurs ont souvent identifié la volonté des entreprises de mener une réflexion sur le sujet, mais n'ont pas forcément trouvé les preuves probantes. Néanmoins, « lors de l'audit, les échanges entre l'auditeur et les responsables de l'organisation permettent d'expliquer la norme et d'observer de manière concrète sa mise en œuvre. Sur la partie cycle de vie, les entreprises qui réalisent des produits éco-conçus ont mieux su se positionner ; tandis que pour d'autres secteurs, on reste souvent dans l'expectative » ajoute Anne Belassian.

Toutes les organisations n'ayant pas pris la mesure des évolutions de la version 2015, les auditeurs ont su faire preuve d'écoute et de pédagogie. Finalement, le taux de non conformités est resté relativement constant par rapport à la période antérieure à la transition. Et surtout, les réponses apportées aux NC démontrent une meilleure compréhension de la norme, avec à la clef une amélioration des systèmes au fil des audits. ■

*Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats

RÉFLEXION

Label Bas Carbone : un levier de la compensation carbone

Le ministère de la Transition écologique et solidaire a créé un label officiel pour faire reconnaître les acteurs de la lutte contre le changement climatique : le label Bas Carbone.

Un acteur économique peut désormais faire attester par l'État ses efforts en faveur de l'environnement. La démarche repose sur un audit indépendant vérifiant la mise en œuvre sur le territoire national de méthodes approuvées par le ministère.

Les premiers pilotes sont en cours en agriculture et gestion forestière. Des initiatives apparaissent aussi dans la construction, les transports... Tous les secteurs qui se mobilisent pour mettre en œuvre des méthodes de réduction des émissions de carbone sont éligibles.

Le label Bas Carbone peut valoriser des actions visant à éviter des émissions de GES (gaz à effet de serre) par des changements de pratiques ou des actions de séquestration de carbone dans les forêts ou les sols. Pour être approuvées par le ministère, les méthodes doivent être proposées par les entreprises, les interprofessions ou les associations professionnelles. Des organismes d'audit compétents dans les domaines concernés, dont Bureau Veritas Certification, vérifient sur site que ces méthodes sont bien appliquées. Les réductions labellisées suite à un audit positif sont alors inscrites dans le registre de la compensation carbone du ministère. Les entreprises cherchant à compenser leurs émissions pourront « acheter » des crédits carbone français, vérifiés et labellisés par le ministère.

Le label Bas Carbone est une opportunité de matérialiser des bonnes pratiques, d'amorcer le cercle vertueux de la compensation carbone et de monétiser ses réductions d'émissions labellisées.

Renseignements :

→ 01 41 97 00 60



REMISES DE CERTIFICATS

Académie ADOVA : certifiée VeriSelect Formation Professionnelle

Premier groupe industriel français de literie (avec notamment les marques Dunlopillo, Simmons et Tréca), sièges et canapés (Diva et Steiner), Aдова Group a créé l'Académie Adova, organisme de formation dédié aux professionnels du sommeil et de la literie. « Cette initiative répond à notre volonté de sensibiliser les vendeurs aux problématiques du sommeil et du bien dormir, pour créer une prise de conscience sur cet enjeu de santé publique » affirme Jacques Schaffnit, Président d'Adova Group.

En mai dernier, l'organisme de formation a été certifié VeriSelect

Formation Professionnelle par Bureau Veritas Certification. « Il s'agit d'une reconnaissance de notre positionnement de précurseurs de l'expérience sommeil, en phase avec notre ambition de former dès cette année 150 à 200 professionnels » ajoute Alexandre Kassis, Responsable de l'Académie Adova.



De g. à d. : Alexandre Kassis, Valérie Houdouin, Charles-Henri Déon, Jacques Schaffnit de Adova Group, et Jean-Michel Plantard de Bureau Veritas Certification.

Qualif'Enseigne Signalétique : de nouveaux certifiés

Certification de services des professionnels de l'enseigne, de la signalétique, de la gravure, de l'installation et de leurs fournisseurs, Qualif'Enseigne Signalétique a été créée par e-VISIONS*, avec l'appui de Bureau Veritas Certification. « Notre but est d'aider les entreprises

à se structurer via une démarche de progrès continu, dans un objectif de qualité et de croissance » explique Pierre-Henri Viougeat, Président de la Commission Qualif'Enseigne Signalétique de e-VISIONS.

Le 21 mars 2019, à l'occasion de l'Assemblée Générale de e-VISIONS, Jacques Matillon, Président de Bureau Veritas Certification France, a remis en personne les certificats aux dirigeants des entreprises nouvellement certifiées.



Fabien Paquet, Boscher Signalétique & Image



Adrien Jolly, Panel'Pub



David Petiot, Yes Communication

*Organisation professionnelle des métiers de la communication visuelle

ÉVÉNEMENTS

SPACE

Salon international des productions animales

Pavillon collectif Bio Grand Ouest (IBB) Hall 2 - Parc Expo - Rennes

→ Du 10 au 13 septembre 2019

NATEXPO

Salon international des produits biologiques

Paris Nord - Villepinte

→ Du 20 au 22 octobre 2019

Rendez-Vous et webconférences

Pour les centres de formations :

Consultez nos dates de sessions sur le site :

→ <http://lesrendezvous.bureauveritas.fr>

CONTACT

Bureau Veritas Certification France

Demande commerciale

☎ 04 72 52 20 52

info.certification@bureauveritas.com

Délai d'émission de votre certificat

☎ 04 72 52 48 90

serviceclient.certification@fr.bureauveritas.com

Planification de votre audit

☎ 04 72 52 48 91

programmation.certification@fr.bureauveritas.com

La lettre
d'information
de Bureau Veritas Certification France

La lettre d'information de
BUREAU VERITAS CERTIFICATION FRANCE

Remerciements à : Emmanuel Audoin, Anne Bélæssian, Francesca Ceccaldi, Alain Degeilh, Alexandre Kassis, Pierre Panis, Sébastien Payé.

Rédaction : Eric Aimond, Laurence Massera

Création : VOUH Communication



BUREAU
VERITAS

Move Forward with Confidence *

Bureau Veritas Certification France

60, avenue du Général de Gaulle - 92046 Paris-la-Défense cedex
www.bureauveritas.fr/certification